

Ordonne pour les espartats de la garde

Planton

Le garde planton est spécialement chargé de la garde de la Cour
et de l'exécution des ordres relatifs à l'implantation et de veiller sur la
garde de jour & de nuit à quelque heure que soit eue de se battre
dans un bon de l'inspiration.

Le garde planton ne peut sans une permission par écrit, faire
des absences de jour par les gens employés sur l'établissement
de l'administration comme il est pourvu par la loi. C'est pour
qu'on le plante en écrit sur le bureau & par un copie
au garde général afin qu'il ait le temps de le faire les autres
dans le Palais prescrite.

Il donnera également à l'inspiration aux des personnes
qui se présentent de travailler suivant le mode ci après indiqué
Si on fait des leçons il supportera que la présence
de la Cour soit insuffisante pour occuper les dettes
et se verra au brigadier du sang qui l'accompagnera
à la fois accompagner surtout dans les tournées nocturnes
et sera rendu compte le plus tôt que faire se pourra à M. le
garde général.

Dans aucun cas & moins d'une nécessité absolue le garde planton
ne pourra quitter son poste sans une copie de son acte
au quel il permettra le passage. Si il survient des motifs de
substitution il en rendra compte au M. le garde général
pour le faire implorer.

Buchage

Il ne pourra sans la permission de l'inspecteur de la Cour dans la
garde à moins d'être excusé comme d'habitude, accompagner
d'autres personnes.

Ceux qui seront admis ne pourront bucher que dans les quartiers
qui leur seront désignés par l'inspecteur ou par le planton
et ne pourront être privés de la totalité ou d'une partie de la garde
dans les autres quartiers.

Ne doit pas être dans la direction du soufflet
 de sorte que les inégalités qui existent les bois mis en
 œuvre & dans leur inspection les places mis à l'écart &
 & enfin réunies par le planton qui les mène au
 batardeau doit être sous peine de la visite les
 Officiers pourront travailler regard de plus
 les plus fortes bois être seconde affise, les plus faibles
 regard de plus en bas dans la première & les plus droites dans
 la deux après que la couverture doit plus facile & plus
 de la batardeau les plus proches de la place portera le nombre
 de cordes dont le fourneau est composé, et au-dessous
 le nombre du charbon qui le rempli. le fourneau
 qui ne portera pas ces deux marques sera réputé
 non reconnu & ne sera point payé. il ne sera fait
 de places nouvelles & d'ailleurs qu'il aura été reconnu que
 telle ou telle sera dissipée.

Cuisson

Le fourneau se verra dans l'ordonnance avec la quantité de
 charbon qui sera mis dans le feu & la dirigé on devra en
 besoin ou même l'air est lorsque la cuisson sera parfaite
 le charbonnier ne pourra entrer en feu & ne peut
 avoir plus la place à huit pieds tout autour du fourneau
 il est accordé au charbonnier pour la batardeau deux
 sols par place bien payés & bien vidés. Les fourneaux qui
 avant la cuisson feu & après s'écroulent des charbons, le
 le planton vérifiera si la place est vraiment garnie
 à huit pieds tout autour du fourneau & s'il en reste point
 de charbons propres aux affineries & en prendra note
 après l'opération mentionnée de plus & celle en soit compté
 & payé par plusieurs fois. il verra également si
 après la gelée il ne reste rien qui soit propre
 à la fabrication des staves & des fers de martinet
 & est de plus de débiter les étranges & gelées en
 plusieurs endroits l'ordonnance l'ordonnance l'ordonnance
 ordonne fait de plus des charbons

Charbons de bois ete tres en les bois de
dans en routes assez eloignes les uns des autres
le bois peut passer entre les deux sans
les grands charbons seront plantés sur le haut d'un
soit plus facile de les enlever et la vendre. De plus il
fait un bois de triage & les gros morceaux seront
autres grands morceaux que les deux tiers. Il est possible
soit en grands pour les fourneaux

Voiture

Alors d'un ordre contraire, non en vente pendant le
jour que les charbons tres de la ville. Chaque morceau
sera marqué sur une double coque portant le nom
du propriétaire & indiquant la place sur les pieux de bois qui
sont différents pour chacun. Le charbon sera remis au
grand planton qui sera écrit sur le livre à ce destin
il portera également sur le livre les noms de ceux qui
et les places vendus

Les charbons employés à brûler dans des charbonnières
seront entre dans la coque sans être numérotés
même si l'on est fait un voyage de baguettes &
de bois cotés les grands les gardes rapportant toutes
les fois qu'il se chargent des charbons sans avoir
été présentés

Quant au feu il ne sera allumé que dans
les lieux si le veut avec une permission particulière
qui ne pourra être accordée que dans les temps suivants

Le grand planton ~~et les~~ de la ville
s'occupent à ce que tout le bois soit particulièrement
examiné. Le moindre negligence de la part de ceux
dont l'usage est permis des intérêts de la société
sera puni comme il se doit à l'égard de la société

baguettes

Les baguettes seront vendues sur le haut d'un
sur un ou deux gardes du bois

